

Autorisation d'un programme de rachat d'actions

Descriptif du programme de rachat d'actions à mettre en œuvre par le Conseil d'administration conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2016

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme d'achat

Autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2016 pour une durée de dix-huit mois (Résolution 7).

Part de capital détenu par la Société et répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société à la date de publication du présent descriptif

A la date du 16 juin 2016, la Société détient 526 879 actions propres, soit 2,00 % du capital :

Nombres de Titres au 16 juin 2016	Affectation
19 402 (soit 0,06 % du capital)	Contrat de liquidité
507 477 (soit 1,68 % du capital)	Allocations d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et/ou réduction du capital

Objectifs du présent programme de rachat d'actions

Les actions rachetées pourront être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité ;
- l'allocation d'options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions ;
- l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange, en paiement ou autrement, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la réduction du capital de la Société.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société pourra se proposer d'acquérir et prix maximal d'achat

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires cotées au sur l'Eurolist B de Euronext Paris sous le mnémonique PARRO, code ISIN FR0004038263.
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis : 3 013 005
- Pourcentage du capital : 10 % à la date du 16 juin 2016.
- Prix maximum d'achat : 80,00 € conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2016 dans la limite d'un montant maximum de 48 000 000 €.

Durée du Programme

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 16 juin 2016, soit jusqu'au 15 décembre 2017 inclus.

A PROPOS DE PARROT

Fondée en 1994 par Henri Seydoux, Parrot conçoit, développe et commercialise des produits sans fil de haute technologie à destination du grand public et des grands comptes. L'entreprise s'appuie sur une expertise technologique commune pour se développer sur trois principaux secteurs :

- Les drones civils avec des quadricoptères de loisirs et des solutions destinées aux marchés professionnels.
- L'automobile avec la gamme la plus étendue du marché de systèmes de communication mains-libres et d'infotainment pour la voiture.
- Les objets connectés dans les domaines du son et du jardin notamment.

Parrot, dont le siège est à Paris, compte aujourd'hui plus de 900 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO).

Pour plus d'informations: www.parrot.com

CONTACTS

Investisseurs, analystes, médias financiers

Marie Calleux - T. : +33(0) 1 48 03 60 60

parrot@calyptus.net

Médias grand public et technologiques

Vanessa Loury - T. : +33(0) 1 48 03 60 60

vanessa.loury@parrot.com